



La Bernache
cravant
journal municipal

Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs

Juillet 2026

Année 13, n°7



Un moment de repos vous est offert...

Crédit : Gérald Dionne

Mot de la
mairesse

Conseil du 11
juillet 2026

Portrait de
comité

Budget
participatif

Page 2 à 6

Eau de pluie

Avant qu'une
tique vous pique

Infirmière —
Présentation

Activité au
Pavillon

Page 7 à 10

Aide à domicile —
CAB

Encadrement des
chiens et ...

Urbanisme —
Permis-habitation

Consultation
citoyenne — CMP

Page 11 à 15

Chaleur
extrême

Biblio

Bloc-notes

Babillard

Page 16 à 20



ÎLE VERTE
NOTRE-DAME-DES
SEPT-DOULEURS



MOT DE LA MAIRESSE

Rencontre avec Amélie Dionne ministre du Tourisme et députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

Nous avons rencontré Mme Amélie Dionne pour discuter de nos projets en cours et en préparation. Nous en avons profité pour solliciter son appui pour :

- Le maintien, au quai de l'île, de l'Archipel comme bateau complémentaire au NM Peter-Fraser. C'est un outil indispensable qui nous permet d'optimiser les traverses entre l'île Verte et la terre ferme. Une résolution sera préparée en ce sens, au Conseil du mois d'août à l'attention de la STQ.
- Le transport gratuit des denrées essentielles non accompagnées, en période d'hélicoptère. Une résolution sera également préparée en ce sens, au Conseil du mois d'août.

Nous avons également discuté des différents scénarios que nous envisageons pour améliorer la sécurité sur la Route du Quai-d'en-Bas, ainsi que des sources de financement possibles. Il s'agit d'un dossier que nous devons éventuellement mettre de l'avant.

Rencontre citoyenne avec la STQ

Nous avons sollicité la STQ pour une rencontre avec les citoyens comme à l'automne 2025. Nous avons reçu une réponse favorable. Il nous reste à convenir d'une date pour la tenue de cette rencontre.

Budget participatif 2026

Notre projet de budget participatif est maintenant réalité. Les bancs ont été mis en place et nous recevons de bons commentaires à ce sujet. Les bancs sont vraiment bien intégrés au paysage et ça nous donne le goût de poursuivre. Nous remercions Lucille Vien et Lyne Boyer pour avoir proposé l'aménagement de bancs dans le cadre du budget participatif et nous espérons que ce projet va en inspirer d'autres pour l'année prochaine.

Réfection des bâtiments municipaux

La réfection du hangar municipal est terminée. Ce bâtiment fait partie de notre patrimoine et les travaux de réfection permettront non seulement de préserver ce bâtiment, mais également d'assurer sa durabilité pour les années à venir.

Le prochain projet d'envergure concernant les bâtiments sera la réfection de l'enveloppe du Pavillon Armand-Lafrance. Comme c'est un bâtiment classé, un projet de modification, visant le remplacement des portes de garage par des fenêtres et des portes fixes, a été soumis au MCC. Nous sommes en attente de leur réponse avant de pouvoir déposer une demande d'aide financière pour l'embauche de professionnels.

Chemin du phare

Nous prévoyons cette année d'améliorer l'accès au Chemin du Phare, près de l'intersection du Chemin de l'Île. Nous analyserons différentes options afin de déterminer la solution la plus efficace pour accroître la visibilité et assurer une circulation plus sécuritaire pour les véhicules qui empruntent cette route.



SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

11 juillet 2026

Affaires en cours

- Autorisation de la vente du vieux tracteur à pelouse au coût de 500\$.
- Autorisation du paiement de la somme de 685 \$ pour l'achat de 48 piquets de cèdre et la réfection de la clôture du stationnement de la station de Phare.

Affaires nouvelles

- Dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement numéro 219 intitulé « *Usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet et de tout système de traitement tertiaire par déphosphatation et désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée (ou des bâtiments et lieux)* ».

Urbanisme

- Autorisation concernant le remplacement du revêtement de bardeaux de cèdre de la toiture par un revêtement d'acier fini galvalume, pour trois bâtiments secondaires.
- Adoption du règlement numéro 218 intitulé « Règlement modifiant plusieurs règlements d'urbanisme ».

Trésorerie

- Adoption des comptes du mois totalisant 103 094,69 \$. Les salaires nets représentent 9 307,61 \$.

L'enregistrement de la séance du conseil est en ligne sur le site web municipal :
www.ileverte-municipalité.com



PORTRAIT DE COMITÉ – CORPORATION DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE L'ÎLE VERTE

Mission

La Corporation de la culture et des loisirs de l'Île Verte a pour mission de contribuer à la qualité de vie des Insulaires en proposant des activités sportives, culturelles et récréatives accessibles à tous. Par son action, elle favorise les rencontres intergénérationnelles, soutient les initiatives du milieu et veille à représenter les besoins de la communauté en matière de loisirs, de culture et d'infrastructures.



Objectifs et projets en cours

Tout au long de l'année, la Corporation contribue au dynamisme de l'île en organisant des événements rassembleurs, notamment la Fête nationale, la Journée du bazar et l'épluchette de blé d'Inde. Ces activités sont autant d'occasions de se retrouver, de tisser des liens et de célébrer ensemble notre milieu de vie.

Durant la saison estivale, la Corporation offre également une programmation variée destinée aux jeunes, aux familles et aux aînés. Conférences, activités sportives, culturelles et de loisirs permettent à chacun de trouver une occasion de participer et de s'épanouir.

Dans les prochaines années, la Corporation souhaite bonifier son offre en développant davantage d'activités hivernales et en diversifiant la programmation sportive. Le recrutement de bénévoles, particulièrement pendant la saison froide, demeure toutefois un défi. Malgré cela, l'équipe poursuit son engagement avec enthousiasme afin d'enrichir la vie culturelle et récréative de l'Île Verte.

Comment participer

La participation citoyenne est au cœur du succès de la Corporation. Il existe plusieurs façons de s'impliquer :

- Devenir administratrice ou administrateur au sein du conseil d'administration;
- Offrir du bénévolat lors des activités et événements ;
- Proposer des idées ou des projets pour la communauté ;
Participer à l'assemblée générale annuelle ;
- Suivre les annonces et les activités diffusées sur Covoiturage.

Que ce soit en donnant un coup de main, en partageant une idée ou simplement en participant aux activités, chaque contribution permet de faire vivre notre communauté et de renforcer le dynamisme de l'Île Verte.





PORTRAIT DE COMITÉ – CORPORATION DE LA CULTURE ET DES LOISIRS DE L'ILE VERTE (suite)

Membres du CA



Maude Tremblay
Administratrice

Joanie Harrison
Présidente

Sandy Fraser
Secrétaire

Pierre Fraser
Administrateur



Fête Nationale



Château de neige



BUDGET PARTICIPATIF



Le premier budget participatif a été complété en juillet 2026. Proposé par M^{me} Lucille Vien et M^{me} Lyne Boyer, trois bancs en cèdre blanc avec dossier ont été acquis de l'entreprise CAMM Constructions et disposé sur l'île. Pour une utilisation quatre saisons, un coffre de rangement contenant des coussins sera ajouté en saison hivernale. Les bancs ont été disposés en haut de la côte du Portage, au milieu du chemin du Phare et à proximité du sentier donnant accès à la plage du Phare.

Ce projet contribue à offrir des lieux sécuritaires « officiels » de repos le long des chemins, incite aux échanges spontanés, crée un espace de vie inclusif et favorise l'observation de la flore, des oiseaux et du paysage.

Dans la foulée, la municipalité a emboité le pas et acquis quatre autres bancs de l'entreprise qui ont été installées à l'aire de jeux pour enfants (derrière le centre communautaire), à l'École Michaud (2) et au Sentiers du Blanc.

De plus, soulignons que par la réalisation de ce projet, l'action 1.1 a) de la PFM-MADA « *Les personnes à mobilité réduite peuvent contempler le fleuve.* » se trouve également réalisée.





LA QUALITÉ DE L'EAU DE MON PUIT



L'eau est une ressource aussi précieuse que vitale. En tant que propriétaire d'un puits individuel, vous avez la responsabilité de vous assurer de sa qualité dans une perspective de protection de votre santé et de celle de vos proches. Lorsqu'elle provient d'un puits de surface ou tubulaire (communément appelé « puits artésien ») et qu'elle est destinée à la consommation humaine, l'eau doit être de bonne qualité et respecter les normes édictées dans le *Règlement sur la qualité de l'eau potable* (Q-2, r.40). En effet, en vertu de l'article 3 de ce règlement, le propriétaire doit fournir une eau potable à sa famille et à ses visiteurs.

Malgré qu'elle puisse avoir une apparence claire et limpide et n'avoir aucune odeur ou saveur particulière, l'eau captée peut contenir des éléments pouvant avoir des effets indésirables sur la santé, par exemple des microorganismes pathogènes (bactéries, virus ou protozoaires) et des nitrates-nitrites. L'eau souterraine, qui est généralement de meilleure qualité que l'eau de surface (lac, rivière, ruisseau) grâce à la capacité filtrante du sol, peut être vulnérable à la contamination et des précautions doivent être prises pour assurer en tout temps un approvisionnement en eau de bonne qualité. Ainsi, le Ministère vous recommande de faire réaliser l'analyse de votre eau par un [laboratoire accrédité](#) :

- au moins deux fois par année pour les [paramètres microbiologiques](#), soit au printemps et à l'automne;
- au moins une fois pendant la période d'utilisation d'un puits pour les [paramètres physico-chimiques](#) qui sont liés aux caractéristiques du sol et qui varient peu.
- Dépliant sur l'eau de puits : [Consulter le dépliant](#)
- Information sur l'eau de puits : [Consulter la page d'information](#)



AVANT QU'UNE TIQUE VOUS PIQUE

Avant qu'une tique vous pique...



PROTÉGEZ-VOUS!

Certaines tiques peuvent transmettre des maladies. La maladie de Lyme est transmise par la piqûre de la tique à pattes noires lorsqu'elle est porteuse d'une bactérie. Une tique mesure entre 1 et 3 millimètres (mm) avant de se nourrir de sang. La maladie de Lyme se manifeste généralement dans les 3 à 30 jours suivant la piqûre, par une rougeur sur la peau qui s'étend et dure au moins 2 jours. Elle peut causer de la fièvre, des maux de tête, de la fatigue et des courbatures. D'autres symptômes peuvent apparaître des jours ou des mois plus tard comme d'autres rougeurs, une enflure aux articulations ou une paralysie du visage. Le traitement précoce permet généralement de guérir la maladie.

Les tiques vivent plus particulièrement dans les forêts, les boisés, les amas de feuilles mortes et les herbes hautes. On retrouve des tiques partout au Québec.

Pour vous protéger des piqûres de tiques pendant vos activités extérieures :

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes;
- utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage;
- portez des vêtements longs, de couleur claire, un chapeau et des souliers fermés;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes et votre chandail dans votre pantalon.

De 1 à 3 mm



avant le repas



après le repas



taille réelle

Au retour d'une activité extérieure près des herbes hautes ou dans un endroit boisé :

- prenez un bain ou une douche dans les 2 heures et inspectez minutieusement tout votre corps et celui des enfants. Examinez aussi vos animaux de compagnie, vos vêtements et votre équipement avant d'entrer dans la maison. Lavez ou mettez à la sècheuse les vêtements et l'équipement au besoin;
- retirez minutieusement toute tique restée accrochée à votre peau dès que possible (dans les 24 heures suivant la piqûre) pour diminuer le risque de transmission de la bactérie.

Étapes à suivre pour retirer une tique de la peau :

1. Saisissez la tique à l'aide d'une pince à épiler ou d'un tire-tique en étant le plus près possible de la peau. Il est important de ne pas presser l'abdomen de la tique.
2. Tirez la tique doucement et de façon continue, sans la tourner ni l'écraser. Si vous utilisez un tire-tique, suivez les instructions du fabricant. Si vous ne pouvez pas retirer la tête de la tique, laissez-la en place; la peau guérira.
3. Nettoyez votre peau avec de l'eau et du savon, et lavez-vous bien les mains.
4. Conservez la tique dans un contenant étanche. Inscrivez la date et le lieu où vous étiez lorsque vous avez été piqué ainsi que l'endroit de la piqûre sur votre corps.



Dans certains secteurs à risque au Québec, un antibiotique pourrait vous être offert en prévention, à la suite d'une piqûre de tique. Au besoin, consultez Info-Santé 811.

Si vous présentez des symptômes de la maladie de Lyme après avoir été exposé à des tiques, appelez Info-Santé 811 ou consultez un médecin et apportez-lui la tique.

Pour connaître les symptômes de la maladie de Lyme, les régions à risque ou d'autres conseils, consultez :

Quebec.ca/lyme



JANIE LEFRANÇOIS, INFIRMIÈRE



Bonjour à toutes et à tous,

Je suis heureuse de me joindre à votre communauté et de faire partie de la vie de l'île à titre d'infirmière, une semaine sur deux. Je me présente : **Janie Lefrançois**, infirmière clinicienne diplômée de l'Université Laval depuis 2014.

Bien que je sois née à Québec, c'est au Témiscouata que je me suis établie il y a maintenant plus de dix ans. Depuis le début de ma carrière, j'ai eu la chance d'exercer dans des milieux très différents, ce qui m'a permis de développer une pratique polyvalente et enrichissante.

J'ai amorcé mon parcours à l'Hôpital de Notre-Dame-du-Lac, où j'ai travaillé notamment en médecine de jour auprès de personnes recevant des traitements de chimiothérapie, des thérapies intraveineuses ou des suivis pour différentes conditions chroniques. J'ai ensuite découvert le domaine de l'obstétrique, où j'ai accompagné de nombreuses familles dans l'un des moments les plus importants de leur vie.

Quelques années plus tard, j'ai choisi de relever de nouveaux défis en travaillant pour une agence privée. Cette expérience m'a conduite dans plusieurs régions du Québec, dont la Baie-James, la Côte-Nord, le Nunavik et aux Îles-de-la-Madeleine. J'y ai occupé divers rôles, notamment en rôle élargi, en obstétrique et en santé publique. Ces expériences auprès de communautés éloignées m'ont appris l'importance de la collaboration, de l'autonomie et de l'adaptation.

Aujourd'hui, je partage mon temps entre mon travail en périnatalité dans un CLSC du Témiscouata et mes séjours à l'Île Notre-Dame-des-Sept-Douleurs. C'est avec enthousiasme que je mets mon expérience à votre service.

Au-delà des soins, j'accorde beaucoup d'importance à l'écoute, à la prévention et à la création d'un lien de confiance avec les gens que je rencontre. Que ce soit pour une question, une préoccupation ou un besoin de santé plus urgent, n'hésitez pas à me contacter ou à venir me rencontrer.

J'ai très hâte de faire votre connaissance et de découvrir davantage votre milieu de vie.

Au plaisir de vous rencontrer,

Janie Lefrançois



UNE FORÊT DE POÈMES

LES PRODUCTIONS DU PORC-ÉPIC MYTHIQUE
VOUS INVITENT À

Une forêt de poèmes sur l'île

mardi 18 août 2026 au Pavillon Lindsay
15h30 L'Île Verte

avec
Audrée Wilhelmy
Andréane Frenette-Vallières
mélissa C Pettigrew
Victor Bégin, Jérémy Gour
& Geneviève Lagacé

et micro ouvert!

animé par
Rachel McCrum et Jonathan Lamy

MRC de la Rivière-du-Loup
Québec
Desjardins
Caisse de Viger et Villavay



PRÉPOSÉ D'AIDE À DOMICILE



Le déploiement de l'offre de service du Centre d'Action Bénévole (CAB) des Seigneuries Présence +¹ sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs progresse. Premièrement, le CAB Présence + a obtenu la confirmation qu'un préposé d'aide à domicile au

sein de leur équipe est intéressé à offrir des services sur l'île, ce qui est très positif pour la suite du projet.

Deuxièmement, c'est le **19 août prochain, à compter de 10 h 30, à la salle communautaire**, que ce tiendra la rencontre citoyenne en présences de trois représentants du CAB Présence +, soit M. Justin Labrie, directeur général, Mme Lina Malaeb, directrice secteur Aide à la vie domestique (AVD) et Mme Caroline St-Pierre, représentante aux services. Merci de noter à votre agenda. Ce sera l'occasion d'aborder différents points qui contribueront à définir les responsabilités respectives ainsi que l'organisation des opérations et ce, en fonction des saisons! En après-midi, l'équipe sera disponible pour effectuer des visites personnalisées auprès de clients potentiels.

Finalement, vous retrouverez ci-dessous les faits saillants du sondage qui fut diffusé à la population entre le 7 février et le 23 février 2026. Au total, 50 personnes ont complété le questionnaire.

- 78% des répondants ont 60 ans et plus
- 54% des répondants sont des permanents
- 88% des répondants sont d'avis que la mise en place de services d'aide à domicile sur l'île serait bénéfique pour la communauté. Les autres sont incertains

Les personnes qui ont besoin d'aide présentement :

- 6 personnes, 4 vivent seule
 - 3 pour du ménage régulier et grand ménage
 - 1 régulier aux semaines
 - 2 réguliers aux 2 semaines
 - 3 juste pour du grand ménage

Les personnes qui auront besoin d'aide dans les 1-3 prochaines années :

- 8 personnes, 3 vivent seules
 - 3 pour du ménage régulier et grand ménage
 - 5 juste pour du grand ménage
 - 2 pour du répit
 - 1 pour des soins à la personne

Plusieurs répondants au sondage désirent de l'information sur la tarification, en fonction des subventions de la RAMQ.

¹ <https://www.actionbenevolebsl.org/cab-riviere-du-loup>

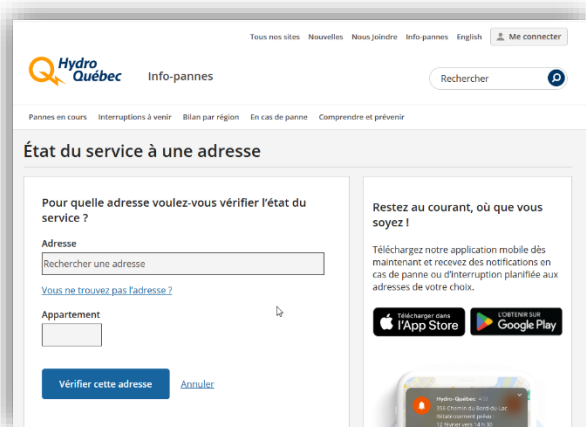


ENCADREMENT DES CHIENS ET ...

La Municipalité a adopté le 3 octobre 2025 le règlement numéro 211 intitulé **Règlement relatif aux chiens**,^{1,2} qui encadre pour les propriétaires de chien. Ce règlement permet, entre autres :

- D'obtenir un meilleur portrait de la population canine par un enregistrement obligatoire de tous les chiens. La Municipalité remplit déjà cette obligation en tenant un registre des chiens de l'île.
- D'établir des critères minimaux relatives à l'encadrement et à la possession des chiens.
- De rehausser des normes de garde pour les chiens potentiellement dangereux.
- De conférer des pouvoirs d'inspection et d'ordonnance pour les municipalités.

ÉTAT DU SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC ET ...



Afin de connaître l'état du service d'alimentation électrique sur l'île durant votre absence, vous pouvez télécharger gratuitement l'application mobile d'Hydro-Québec.

Vous pourrez ainsi vérifier aisément l'état du service général à l'île, de même que pour votre propre résidence³. De plus, vous recevrez des notifications en cas de panne ou d'interruption planifiée à l'adresse de votre choix.

Par ailleurs, noter qu'en cas de panne de courant majeure, la salle communautaire sera disponibilisée pour vous donner accès à des toilettes, lieu chauffé, recharger les cellulaires, etc...

SÉCURITÉ SUR L'ÎLE

Avec l'arrivée de l'été, et en concordance avec l'objectif 11.1 de la PFM-MADA « *Poursuivre les démarches de sensibilisation à la sécurité routière et à la vitesse*, la municipalité sollicite votre attention afin de réduire la vitesse sur les chemins de l'île, que ce soit en voiture, en VTT ou en vélos électriques. Nous vous remercions d'adopter une conduite et un partage de la route sécuritaire.

¹ https://www.ileverte-municipalite.com/affaires_municipales/?id=ileverte-reglements_et_politiques

² [Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens](#)

³ <https://infopannes.solutions.hydroquebec.com/info-pannes>



URBANISME - PERMIS

Étapes d'une demande de permis : Les demandes de permis doivent être déposées au bureau municipal ou être transmises par courriel à l'adresse suivante : dg-mun_ndsd@ileverte.qc.ca ou être déposées via le formulaire de demande de permis-certificats disponible en ligne sur le site web municipal : www.ileverte-municipalite.com / Règlements / Permis et urbanisme.

Pour éviter tout retard dans le traitement des demandes de permis, le demandeur doit s'assurer que sa demande est complète et qu'elle respecte le contenu obligatoire d'une demande de permis.

Nouveaux bâtiments ou agrandissements :

- Implantation du bâtiment p/r aux lignes de lot,
- Plans de plancher, dimensions du bâtiment,
- Élévations (toutes les façades),
- Description des matériaux de revêtement,
- Coupe, matériaux, hauteur de plancher,
- Plan de l'alimentation électrique et plan de déboisement (projet en milieu forestier).

Rénovation de bâtiments existants :

- Description des travaux,
- Plans, élévation et détails de la modification et des ajouts et/ou photos du bâtiment existant et des éléments modifiés ou renouvelés,
- Dimensions des éléments touchés,
- Description des matériaux.

Conformité des demandes de permis aux règlements d'urbanisme

Analyse de conformité par l'inspectrice : Mme Julie Lemieux, courriel : jlemieux@mrcrdl.quebec

La Municipalité a délégué l'inspection et le traitement de toutes les demandes de permis à l'équipe d'inspecteurs du service d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup dans le cadre d'une entente intermunicipale. Toutefois, les inspecteurs demeurent sous la responsabilité municipale.

Conformité au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Nouveaux bâtiments ou agrandissements :

Parallèlement à l'analyse de conformité aux règlements d'urbanisme, le projet est soumis au CCU en vertu du règlement - **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**. Les membres du CCU se prononcent sur la conformité du projet au PIIA et transmettent une recommandation au Conseil.

Adoption par le Conseil municipal :

Suite à la recommandation du CCU, le Conseil municipal adopte ou rejette la demande de permis. Une résolution est transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement qui pourra délivrer le permis ou demander des correctifs, selon le cas.

Conditions pour l'émission du permis :

- Conformité aux règlements d'urbanisme (Inspectrice).
- Conformité au PIIA (CCU+ Conseil).

Rénovation de bâtiments existants :

Si les travaux de rénovation n'impliquent pas de modification de matériaux, de formes ou de dimensions, la demande de permis est émise directement par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

Rénovation de bâtiments existants :

Si les travaux de rénovation impliquent des modifications de matériaux, de formes ou de dimensions, la demande de permis est soumise au CCU pour une analyse de conformité au PIIA et par la suite au Conseil au même titre qu'un projet de construction.

Conditions pour l'émission du permis :

- Conformité aux règlements d'urbanisme (Inspectrice).
- Conformité au PIIA (CCU+ Conseil) si le projet comporte des modifications à l'apparence et aux matériaux.



URBANISME - HABITATION

Règlementation en matière d'habitation sur le territoire de l'île Verte

Type de construction autorisée :

- Résidence unifamiliale : Bâtiment résidentiel d'un seul logement ou unifamiliale.
- Résidence bifamiliale : Bâtiment résidentiel de 2 logements attachés, intégrés au même bâtiment. Les deux logements peuvent être juxtaposés et séparés par un mur mitoyen ou superposés. Le deuxième logement est autorisé seulement en tant qu'usage additionnel à l'usage principal.



2 logements juxtaposés



2 logements superposés



2 logements juxtaposés

- Le bâtiment doit avoir une superficie au sol d'au moins **40 m²** et d'au plus **150 m²**. Toutefois, dans les zones **A7, A8, A10, A17** et **R23** (au-dessus de la courbe de niveau de 10 mètres) la superficie maximale autorisée est limitée à **120 m²**.
- Hauteur de bâtiment : **1½ étage maximum**.
- Le toit de chaque corps de bâtiment doit avoir 2 ou 4 versants tels que les modèles de référence dans le PIIA. Les versants auront une pente minimale de 10/12 et les pentes sont orientées vers les côtés le plus longs.
- Une résidence isolée doit disposer d'un **système autonome** conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22)*.

Caractéristiques architecturales:

Les nouvelles constructions doivent respecter le **règlement de zonage 203-2**, lequel encadre l'apparence extérieure des bâtiments principaux, notamment les **matériaux autorisés** et les **caractéristiques architecturales** permises. Elles sont également assujetties au **Règlement sur l'intégration et l'implantation architecturale (PIIA) 203-5**, qui définit les critères visant à assurer une **intégration harmonieuse** des constructions dans leur environnement bâti.

Bâtiments complémentaires (secondaires):

Les bâtiments complémentaires ou secondaires sont des bâtiments isolés ou attenants au bâtiment principal, situés sur le même lot et servant à un usage complémentaire à l'usage principal. Ils ne peuvent pas être utilisés à des fins d'habitation. Ils sont eux aussi assujettis au règlement de zonage 203-2 et au règlement sur le PIIA 203-5.



CONSULTATION CITOYENNE

Pour une utilisation communautaire du Comptoir gourmand

Appel à projets liés à l'autonomie alimentaire



La Corporation des Maisons du Phare [CMP] a décidé de répondre à l'un des vœux de l'Assemblée Générale qui se répète année après année : avoir accès au Comptoir gourmand pour des activités communautaires ayant un lien avec les aliments. Cet accès se limiterait aux basses saisons touristiques des lieux (mai-juin et septembre-octobre).

En se remémorant l'état de survivance dans lequel se maintenaient les familles de gardiens d'autrefois, la CMP lance un appel à projets qui s'articuleraient autour de l'autonomie alimentaire. Plus généralement, c'est aussi une manière de revaloriser la mission récréative de la CMP liée à la Station du Phare et de permettre aux Verdoyantes et Verdoyants de se réapproprier les lieux.

Concrètement, ces projets pourraient s'inspirer des idées suivantes : transformation de produits locaux, tenue d'ateliers divers, organisation de formations, cuisine collective, jardin en bac de bois (printemps-été), etc.

Chaque projet serait mené par une personne responsable et soumis au CA de la CMP ainsi qu'à l'équipe du Comptoir gourmand afin d'en évaluer la faisabilité. La CMP fournit l'infrastructure en termes de lieu et d'équipement. Pour cet automne, nous accepterons des projets simples sans cuisson. Nous avons une idée d'un atelier à vous soumettre concernant la lactofermentation... S'il y a preneuses ou preneurs, n'hésitez pas.

Vous avez jusqu'au 28 août 2026 pour transmettre vos projets à administration@phareileverte.com

Corvée communautaire

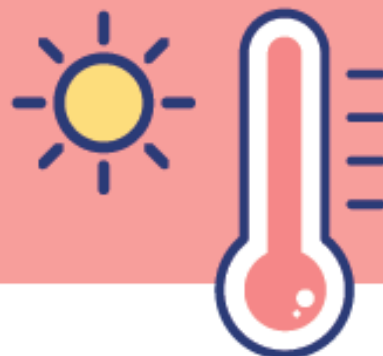
La CMP aurait besoin de quelques bénévoles pour embellir le rond-point de la Station du Phare : tailler les rosiers et l'argousier, arracher les mauvaises herbes, tondre le gazon, enlever les bois de grève plus que morts... La corvée serait du 3 au 7 août. Les personnes volontaires pourront laisser leur nom et leur disponibilité à administration@phareileverte.com Merci d'avance pour votre générosité.

Noëlle Sorin, pour le CA de la Corporation des Maisons du Phare



CHALEUR EXTRÊME

Chaleur extrême



Qu'est-ce qu'un coup de chaleur?



Un coup de chaleur survient brusquement lorsque le corps ne réussit plus à se refroidir suffisamment.

La température corporelle, de **37 °C**, augmente et atteint plus de **40 °C**.

Attention, le risque augmente :

- à mesure que la température de l'air, le taux d'humidité et le taux d'ensoleillement s'élèvent;
- lorsque les travailleurs fournissent un effort physique soutenu;
- lorsque les travailleurs ne sont pas encore acclimatés.

Comment atténuer les contraintes liées à la chaleur?

- S'hydrater régulièrement pour atteindre la recommandation quotidienne de 1,5 à 2 litres d'eau minimum.
- Adapter sa tenue vestimentaire (vêtements pâles, légers, etc.).
- Ajuster le rythme de travail (ex. : réduire la cadence, faire la tâche à deux).
- Reporter les tâches qui le peuvent à un moment plus frais de la journée ou à une autre journée.
- Filtrer les rayons du soleil à l'aide de stores ou de toiles.
- Éviter d'ouvrir les fenêtres lors des journées très chaudes. Privilégier l'ouverture des fenêtres en soirée et la nuit pour laisser entrer l'air plus frais.
- Limiter l'utilisation d'appareils électriques (ex. : cafetière, lampe, ordinateur).
- Aller se rafraîchir dans des endroits climatisés ou plus frais.
- Utiliser un ventilateur (si cela est autorisé dans votre milieu de travail).
- Utiliser des accessoires rafraîchissants (ex. : bandeaux, foulards, etc.).
- Éviter de boire des boissons caféinées, car elles peuvent déshydrater.

Évaluation du niveau de risque

Si vous souhaitez évaluer le niveau de risque de coup de chaleur de votre milieu, référez-vous à l'outil de l'IRSST disponible à cette adresse : www.irsst.qc.ca/prevenir-coup-chaleur-travail/default.aspx?t=tac





CHALEUR EXTRÊME, suite

Les signes et les symptômes d'un coup de chaleur



Premier niveau

- Crampes musculaires;
- Frissons;
- Mal de cœur;
- Mal de ventre;
- Étourdissements, vertiges;
- Fatigue inhabituelle ou malaise généralisé;
- Mal de tête.

C'est peut-être le début d'un coup de chaleur.
Il faut cesser immédiatement le travail et prévenir la personnes en autorité.

Deuxième niveau

- Confusion;
- Incohérence des propos;
- Agressivité, comportement bizarre;
- Perte d'équilibre;
- Perte de conscience.

Il y a urgence médicale!
Il faut intervenir tout de suite et traiter la personne comme si elle subissait un coup de chaleur (voir les indications ci-dessous).



Quoi faire en cas d'urgence médicale?



Alerter les premiers secours.



Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais.



Apserger son corps d'eau.



Faire le plus de ventilation possible.



Donner-lui de l'eau fraîche en petites quantités si elle est consciente et lucide.

La prévention est là pour vous!

Pour toute question supplémentaire en lien avec les températures extrêmes vous pouvez contacter l'équipe de prévention SST à l'adresse suivante :

gpit.prevention.sst.drhcjaj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent





PENDANT CE TEMPS, À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÎLE...

Annulation d'activité estivale : Annulation du lancement de livre *Le squelette expliqué* de Pierre-Henry Fontaine et Jérémie Boucher-Fontaine prévu le 28 juillet. Nous vous tiendrons informés de la date de report.

Demandes spéciales : En tout temps vous pouvez transmettre vos demandes spéciales pour des ouvrages à emprunter. Contactez-nous à biblio.douleurs@crsbsp.net

Horaire d'été pour les ouvertures de la bibliothèque : Lundi de 10 h à midi et mercredi de 16 h à 17 h

Activités estivales

Lundi 3 août – 11 h : L'heure du conte pour les petits, avec Loralie Raynault.

Mardi 4 août – 19 h 30 : Suite tango avec David Jacques à la guitare, Denis Plante au bandonéon et Antoine Plante à la contrebasse. Porté par des sonorités envoûtantes, le concert propose un voyage entre les mélodies mélancoliques des nuits de Buenos Aires, les rythmes fougueux du folklore argentin, ainsi que des compositions impressionnistes inspirées du territoire québécois.

Lundi 10 août – 11 h : L'heure du conte pour les petits, avec Aline Grenon.

Mardi 11 août – 19 h 30 : Rencontre avec Vanessa Bell. Poète sensible (De rivières, Monuments), activiste littéraire, chroniqueuse, elle a codirigé l'Anthologie de la poésie actuelle des femmes au Québec, 2000-2020, et met tout en œuvre pour créer des passerelles entre le public et la vibration des mots. Vanessa se démarque par son engagement dans le milieu culturel et littéraire québécois. Elle aime partager son amour pour la nature et nous propose un guide pour quiconque souhaite, comme elle, plonger dans les eaux glaciales qui ravivent le corps et l'esprit.

Lundi 17 août – 11 h : L'heure du conte pour les petits, avec Julien Fraser.

Mardi 18 août – 15 h 30 – au Pavillon Lindsay : Une forêt de poèmes, célébration poétique en plein air animée par Jonathan Lamy et Rachel McCrum. Poètes invitées : Andréane Frenette-Vallières et d'Audrée Wilhelmy, suivi d'un micro ouvert.

Mardi 25 août – 19 h 30 : Rencontre avec Jacqueline Bouchard, artiste, auteure et anthropologue. Alors que notre écosystème planétaire se fragilise, notre rapport à la nature devient plus sensible et le plaisir de jardiner se répand. La soirée traitera de l'art et des jardins : que nous ayons ou non un jardin, elle changera notre regard sur celui-ci en mettant en relation le processus de création des artistes et celui des personnes qui jardinent. Une découverte !

Dimanche 6 septembre – 19 h 30 – au Pavillon Lindsay : L'Oie en l'île : une soirée de vents fous et de poésie fraîche avec les poètes de L'Oie de Cravan, une petite maison d'édition montréalaise.



BLOC-NOTES MUNICIPAL

AVIS AUX ORGANISMES ET COMITÉS DE L'ÎLE DATE DE TOMBÉE

La date pour nous faire parvenir votre article pour le journal municipal est le **20** de chaque mois à **17 h**.

Merci de bien vouloir nous transmettre le tout par courriel, à mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca en format Word. Pour les photos à joindre à votre article, les transmettre dans leur format original avec une bonne résolution.

Retrouvez-nous sur le Web!

www.ileverte-municipalite.com

Tourisme:

www.ileverte-tourisme.com



Août 2026 : Présence de la direction générale, services et autres.

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	jeudi	Vendredi	Samedi
2	3 Bureau municipal	4	5 Héro en 60	6 Télétravail Ordures PM	7	8 Séance ordinaire
9	10 Télétravail	11 Bureau municipal	12	13 Télétravail Ordures AM	14	15
16	17 Bureau municipal	18 Agente de dév.	19 Télétravail Tournée CAB	20 Vacances Ordures PM	21	22
23	24	25	26	27 Vacances Ordures AM	28	29
30	31 Bureau municipal					

Vieux-Presbytère
6201, chemin de l'Île
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
G0L 1K0
Téléphone : 418.898.3451



Messagerie administration :
mun_ndsd-ileverte@ileverte.qc.ca
 Comptabilité:
comptabilite-ndsd@ileverte.qc.ca



BABILLARD MUNICIPAL

Comité de la bibliothèque municipale

Coordonnatrice
Louise Alain

Membres

*Louise Alain, Sylvie Desrosiers,
Danielle Pitre, Noëlle Sorin,
Maude Tremblay et Julien
Fraser*

Conseillère responsable
Joanie Harrison

Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Présidente
Gail Richardson

Membres

*Charles Méthé, Denis Cusson,
Keaven-Yannick Desrochers,
Christina Contandriopoulos et
Claudia Després*

Représentante du conseil
Louise Newbury

Agente de développement territorial

Jeanne Hippolyte

418.867.2885 #257

jhippolyte@mrcrdl.quebec

Inspectrice en bâtiment et en environnement

Julie Lemieux

418.867.2485 #251

jlemieux@mrcrdl.quebec

Services municipaux

Direction générale
Gérald Dionne

Comptabilité
Martine Girard

Voirie d'été
Denis Legault

Travaux publics
Régis Caron-Paul Demers

Bibliothèque
Louise Alain

Centre de récupération
Pierre Fraser-Daniel Raymond



Service de santé

Dispensaire (CLSC)

*Danyka Turgeon – Janie Lefrançois –
Judith Dumais*

6001, chemin de l'Île
418.898.2248
418.863.2941 (cell)
Urgence : 9-1-1

Premiers répondants

*Gérald Dionne, André-Pierre
Contandriopoulos, André Malo, Louise
Newbury, Denis Michaud, Mathieu
Huck, Bastien Vézina, Charles Méthé,
Louise Deschênes et Alain Godbout*

Pharmacie

136-A, Seigneur-Côté
418.898.3111

Heures d'ouverture
Du lundi au vendredi
de : 9 h à 18 h

**Horaire des
pharmaciens(nes) :**
Du lundi au vendredi
de : 9 h à 16 h



Pharmacie Philippe Lépicier
Et Marie-Hélène Miousse inc.

Services d'urgence

Sûreté du Québec
310.4141 (*4141 sur cellulaire)
Garde-côtière 1.800.463.4393